



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



CONSEIL INDIVIDUEL « VITICULTURE »

Objectifs

Fournir à chaque exploitant, suite à une demande ponctuelle, un conseil personnalisé en matière de conduite de culture ou de protection en viticulture.
Proposer des pistes d'amélioration des pratiques.

■ Qui est concerné ?

Tous les viticulteurs d'Alsace.

■ Prestation proposée

- Nos conseillers se déplacent sur votre exploitation à votre demande, pour identifier et analyser une situation de dégâts ou de pression parasitaire dans vos cultures ou dans la conduite de celle-ci.
- Nous établissons une évaluation du risque, et nous vous proposons des conseils adaptés à votre situation en prenant en compte les principaux éléments explicatifs.
- Un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil vous sera également remis.

■ Nos +

- Des conseils neutres en toute indépendance commerciale.
- Une bonne connaissance du contexte local.
- Une bonne connaissance des types de sols, des bioagresseurs locaux, des enjeux environnementaux, techniques et économiques.
- Un réseau d'acquisition de références neutre et performant qui permet d'adapter nos préconisations aux situations locales.
- Adaptation du conseil en fonction des spécificités de l'exploitation.

■ Nos engagements complémentaires

- Dans certains cas, des possibilités d'analyses complémentaires dans des laboratoires spécialisés.

■ Tarif – Durée

Tarif sur demande.

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Vos Conseillers référents

● ADAR du Vignoble

■ Marie-Noëlle LAUER *
03 88 95 50 62
marie-noelle.lauer@alsace.chambagri.fr

● Au Biopôle de Colmar

■ Jérôme ATTARD *
03 89 20 97 41
jerome.attard@alsace.chambagri.fr

■ Frédéric SCHWAERZLER *
03 89 20 97 40
frederic.schwaerzler@alsace.chambagri.fr

■ Clémence BAILLY *
03 89 20 97 63
clemance.bailly@alsace.chambagri.fr



**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**



■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr

